



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Suffrages exprimés : 18

Votes Pour : 18

Votes Contre : 00

Abstention : 00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le 18/07/2019.
Deshaies, le 18/07/2019

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (arrivée à 19h15), GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), MOUILA Gladys APPOLINAIRE Lionel (arrivé à 19h27), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (arrivée à 19h05), JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à Christina PHILETAS), MICHALON Irmine, MOBETIE Marie-France (respectivement 2^{ème} adjoint, conseillères municipales)

Sont absents : MANIOC Alain, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, GAMIETTE Liliane (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

ATTRIBUTION DE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION « LA FREGATE »

L'association « ASCAL LA FREGATE » ayant pour objectif d'organiser et de développer l'enseignement et la pratique du sport auprès des jeunes volontaires de la commune, a sollicité une subvention pour financer ses diverses actions au cours de l'exercice 2019.

Compte tenu des crédits disponibles au budget et des engagements déjà honorés, le maire propose de lui accorder une subvention de **huit mille cinq cents euros (8500 00 €)** pour son fonctionnement.

Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Conseil Municipal du 02 juillet 2019-Délibération n° 19/05/.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

DELIBERATION n° 57

N° d'Inscription au Registre

- 19 / 05 / 57



Envoyé en préfecture le 18/07/2019

Reçu en préfecture le 18/07/2019

Affiché le 18/07/2019

ID : 971-219711116-20190702-M2019_0557-DE

N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du Lundi 24 juin 2019

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant que cette association contribue au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'OCTROYER une subvention communale de **huit mille cinq cents euros (8500 00 €)** à l'association « **ASCAL LA FREGATE** »

Article 2 : D'IMPUTER cette dépense à l'article 6574 du budget communal.

Article 3 : Madame le Maire et Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente.

Deshaies, le **02 juillet 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire



Jeanny MARC